

FACTURE N° 5050120
N/REF : 18/04/2025 9H44 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

V/Appel du Vendredi 18/04/2025 a 9H44

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 27 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ZI DE, KÉROLZEC - SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
MOTIF : BASSIN
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 22/04/2025
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE BASSIN EAUX PLUVIALES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DÉCHETS : 21,48T BOUE HYDROCARBURÉES

INTERVENTION DU 23/04/2025
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE BASSIN EAUX PLUVIALES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DÉCHETS : 12,38T EAUX HYDROCARBURÉES

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 27/05/25 a 08H47 M. Y. LE GOFF
SB AB Email envoyé le 26/05/25 a 13H51 M. Y. LE GOFF
SB AB Email envoyé le 12/05/25 a 15H25 M. Y. LE GOFF

Suite a donner : OUI. Le 22/04/2025 a 16:08

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
12,00	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR 22/04	1	209,00	2508,00
12,00	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR 23/04	4	209,00	2508,00

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
21,48	T(s) déchets Boues Hydrocarburées 22/04	2	435,00		9343,80
12,38	T(s) déchets Eaux hydrocarburées 23/04	5	185,00		2290,30
TOTAL H.T.					16650,10
T.V.A. a 20,00%					3330,02
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>19980,12</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.